

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes de conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 7 août 2017 à 19 h 05
5650, rue D'Iberville, 2^e étage**

PRÉSENCES :

Monsieur François William Croteau, Maire d'arrondissement
Madame Érika Duchesne, Conseillère du district du Vieux-Rosemont
Monsieur François Limoges, Conseiller du district de Saint-Édouard
Monsieur Guillaume Lavoie, Conseiller du district de Marie-Victorin
Monsieur Marc-André Gadoury, Conseiller du district d'Étienne-Desmarteau

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Josée Bédard, Directrice d'arrondissement
M^e Danielle Ruest, Secrétaire d'arrondissement
M^e Katerine Rowan, Secrétaire d'arrondissement substitut
Monsieur Benoit Pelland, Chef de division ressources humaines
Monsieur Daniel Moreau, Directeur - Culture, sports, loisirs et développement social
Monsieur Daniel Lafond, Directeur du développement du territoire et des études techniques
Madame Diane Martel, Directrice des travaux publics

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 22

CA17 26 0237

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 7 août 2017

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 7 août 2017.

Adoptée à l'unanimité.

Le maire d'arrondissement procède à la présentation du Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

Point d'information des conseillers

10.02

Période de questions du public

Début de la période de questions du public à 19 h 30.

La période de questions prend fin à 19 h 31.

10.03

CA17 26 0238

Approbation du Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'approuver le Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie;

De transmettre ledit Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 au comité exécutif.

Un débat s'engage.

EN AMENDEMENT

Attendu que le parc Idola-Saint-Jean a été inauguré en 1994;

Attendu qu'on retrouve dans le secteur du parc Idola-Saint-Jean une concentration d'institutions scolaires, sportives et communautaires;

Attendu que des incidents dans le secteur du parc Idola-Saint-Jean ont ébranlé le sentiment de sécurité des citoyens de Rosemont – La Petite-Patrie;

Attendu que l'adoption d'un budget participatif pour un réaménagement du parc Idola-Saint-Jean plutôt qu'une simple mise aux normes permettrait d'engager la communauté dans la réalisation d'un projet structurant;

Attendu qu'un tel budget participatif aurait l'avantage d'impliquer les partenaires de l'arrondissement dans la réalisation de sa mission;

Il est proposé par Marc-André Gadoury

appuyé par Érika Duchesne

De remplacer le sous-projet 1634225019 Parc Idola-Saint-Jean Mise aux normes aires de jeux pour enfants par un budget participatif pour la réfection du Parc Idola-Sain-Jean;

De puiser les sommes à l'intérieur du sous-projet 1634225019 Parc Idola-Saint-Jean Mise aux normes aires de jeux pour enfants.

L'AMENDEMENT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le conseiller Marc-André Gadoury demande le vote sur le point 30.01, tel qu'amendé.

Un débat s'engage.

VOTE

Votent en faveur: François William Croteau, Guillaume Lavoie, François Limoges

Votent contre: Marc-André Gadoury, Érika Duchesne

LA PROPOSITION PRINCIPALE EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ, TELLE QU'AMENDÉE

Adoptée à la majorité.

30.01 1173879011

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à 19 h 38.

François William Croteau
Maire d'arrondissement

Danielle Ruest
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 septembre 2017.